

Conditions de l'offre « **Pouvoir d'achat 2022** » Groupe **Matmut**

1. DESCRIPTIF DE L'OFFRE

L'offre commerciale « Pouvoir d'achat 2022 », proposée par le Groupe **Matmut**, consiste en l'octroi d'un avantage financier allant jusqu'à 100 € pour toute souscription d'un contrat supplémentaire dans les conditions indiquées ci-après.

Cette offre, disponible à partir du 1^{er} juillet 2022, est limitée aux 15000 premières souscriptions.

2. CONDITIONS, MONTANTS ET VALIDITÉ DE L'OFFRE

L'offre est réservée aux personnes physiques n'ayant pas fait l'objet d'une résiliation à l'initiative du Groupe **Matmut** au cours des 12 derniers mois et respectant les conditions cumulatives suivantes :

- Être titulaire, a minima, au moment de la validité de cette offre, de l'un des contrats suivants du Groupe **Matmut** :

- Auto (toutes formules)/Moto (à partir de 125 cm³)/Camping-car ;
- Habitation Résidence Principale (hors contrats Hébergement et Étudiants) ;
- Résidence Secondaire/Propriétaire Non Occupant ;
- **Ociane** Santé évolution (dont Essentiel)/ Santé Pro/Santé Collective ;
- Complice Vie/Complice Retraite/**Matmut** Vie Épargne/Multivie ;
- Multirisques PRO Forfaitaire/Multirisques PRO sur mesure.

Et

- Souscrire à compter du 1^{er} juillet 2022 un contrat **Matmut** supplémentaire parmi la liste suivante :

- Auto 4D « Tous Risques » ;
- Habitation Résidence Principale (hors contrats Hébergement et Étudiants) ;
- Habitation Résidence Secondaire.

Lorsque ces conditions sont réunies, un avantage financier est accordé, et ce, quel que soit le canal de souscription du contrat. Le montant de l'avantage s'élève à :

- 80 € en cas de souscription d'un contrat Résidence Principale Jeunes ;
- 100 € pour les autres contrats éligibles à cette offre.

En cas de multi-souscriptions de contrats éligibles, l'avantage peut être accordé plusieurs fois.

3. MODALITÉS PRATIQUES

La détection des bénéficiaires se fait automatiquement selon les dates de souscription et les critères d'éligibilité.

Le paiement de l'avantage accordé (100 € ou 80 €) sera réalisé entre 1 et 2 mois après la prise d'effet du ou des contrats éligibles à cette offre.

Les souscripteurs payant leurs cotisations via prélèvement recevront un virement, les autres clients recevront un chèque.

4. INFORMATIONS

Les présentes conditions de l'offre sont disponibles dans les Agences **Matmut** et sur le site **matmut.fr**. Elles peuvent être remises sur simple demande.

Les dispositions de cette offre commerciale ne sont pas rétroactives et ne sont pas applicables aux collaborateurs du Groupe **Matmut**.